

ASSISTANCE À L'ÉTRANGER

Principe

Ce service d'assistance 24h/24, 7j/7 garantit votre mobilité en cas de panne ou d'accident à l'étranger grâce à une réparation provisoire, une réparation définitive ou une voiture de remplacement mais couvre aussi les frais éventuels de rapatriement, de stockage, de logement, etc.

Étendue territoriale

La garantie assistance à l'étranger est valable dans tous les pays européens couverts par la carte d'assurance, à l'exception de la Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg.

Contenu de la couverture

La garantie couvre un service de dépannage 24h/24, sans limitation de kilométrage, sur la voie publique ou au domicile du conducteur.

Par une panne, on entend toute immobilisation soudaine et imprévue du véhicule due à une panne mécanique ou électrique, y compris les pneus crevés, un ravitaillement en carburant incorrect, une panne sèche, un véhicule verrouillé ou la perte des clés. Un accident, un vol ou une tentative de vol, un bris de glace, le vandalisme et l'incendie ne sont pas considérés comme des pannes. Les travaux de grutage et de sauvetage, les dommages résultant de concours, les cargaisons transportées (marchandises et animaux) sont exclus de la couverture.

La masse maximale autorisée (MMA) des véhicules est limitée à 3,5 tonnes. En cas de MMA supérieure, la couverture de cette garantie devient caduque et les coûts sont entièrement à la charge du locataire. Les remorques et les caravanes sont également couvertes à condition qu'elles soient tractées par le véhicule notifié au moment de l'immobilisation et que le MMA de l'ensemble ne dépasse pas 3,5 tonnes.

- **Garantie véhicule**

La garantie couvre :

- Frais de dépannage et/ou de remorquage local vers un garage reconnu ou désigné par la société de leasing, jusqu'à un maximum de 500,00 EUR.
- Frais de stockage dans l'attente du rapatriement, jusqu'à un maximum de 10 jours, jusqu'à maximum 100,00 EUR.
- Le rapatriement du véhicule, y compris de la remorque ou de la caravane (dans la mesure où il a été été remorqué par le véhicule connecté au moment de

l'immobilisation et la combinaison ne dépasse pas le MTM de 3,5 tonnes), si le véhicule ne peut pas être réparé dans les 3 jours civils ou si le coût de la réparation dépasse 700,00 EUR.

- **Garantie passagers non-blessés**

La garantie couvre:

- Assistance sur place, avec un budget maximum de 750,00 EUR pour :
 - o OU les frais d'hébergement sur la base d'une chambre + petit déjeuner (max. 75,00 EUR par chambre / par nuit, maximum 3 jours)
 - o OU voiture de location (y compris frais de livraison) catégorie A/B¹ pour :
 - poursuivre le voyage jusqu'à la destination finale
 - un usage local
 - o taxi
- Rapatriement de personnes (illimité) :
 - o OU par train 1^{ère} classe (y compris le taxi)
 - o OU par avion (si distance > 1 000 km) (y compris taxi)
 - o OU par voiture de location (y compris les frais de livraison) jusqu'à concurrence du montant d'un rapatriement par transports publics (y compris taxi).

¹ catégorie de voiture de remplacement selon la classification de Federauto – équivalent à l'étranger à la classe Compact (max.)

Communication de l'immobilisation

Après notification de l'immobilisation, le service de dépannage enverra un technicien sur place pour rendre le véhicule prêt à l'emploi. S'il n'est pas possible de réparer le véhicule sur place, il sera remorqué jusqu'à un garage agréé ou désigné par la société de leasing.

Si le dépannage est assuré par le service de dépannage avec lequel la société de leasing travaille, les coûts seront réglés directement par la société de leasing. Si le dépannage est assuré par une autre société, les frais seront remboursés par la suite.

- **Le véhicule peut être réparé dans un délai de trois jours et les coûts sont inférieurs à 700,00 EUR et/ou la société de leasing donne son accord pour réparation :**

Si les réparations peuvent être effectuées le jour même de la panne, le service de dépannage n'interviendra que pour le dépannage local et le remorquage. Si la réparation ne peut être effectuée le jour même de la panne, une assistance sera fournie aux personnes en fonction des circonstances :

VOYAGE ALLER	LE CLIENT EST A DESTINATION ET LA VOITURE EST REPARABLE AVANT LA FIN PREVUE DE SON SEJOUR	LE CLIENT EST A DESTINATION ET LA VOITURE N'EST PAS REPARABLE AVANT LA FIN PREVUE DE SON SEJOUR OU LE CLIENT EST DEJA SUR LE CHEMIN DU RETOUR
<p>Le client choisit:</p> <p>SOIT <u>d'attendre la fin des réparations:</u> remboursement des frais de nuitée (chambre + petit déjeuner) pendant la durée des réparations. (max. € 75/par chambre/pn , max. 3 nuits – avec un total de € 750 max., taxi compris)</p> <p>SOIT <u>de ne pas attendre la fin des réparations (budget max. € 750):</u> voiture de location de cat. A/B (drop charges et frais de taxi compris) afin de poursuivre son voyage, de rallier sa destination finale et de récupérer le véhicule réparé lors du voyage retour.</p> <p>Si la voiture n'est pas récupérée par le client, la durée de mise à disposition d'une voiture de location est limitée à 5 jours (drop charges et frais de taxi compris) et VAB se charge de récupérer le véhicule réparé.</p>	<p>Le client peut bénéficier,</p> <p><u>s'il le souhaite:</u></p> <p>d'une voiture de location sur place de cat. A/B pendant la durée des réparations. (max. 5 jours - max. € 750)</p>	<p>Le client choisit:</p> <p>SOIT <u>d'attendre la fin des réparations:</u> remboursement des frais de nuitée (chambre + petit déjeuner) pendant la durée des réparations. (max. € 75/par chambre/pn, max. 3 nuits – avec un total de € 750 max., taxi compris)</p> <p>SOIT <u>de ne pas attendre la fin des réparations:</u> ET voyage retour Belux SOIT en train 1^{ère} classe SOIT en avion (si distance >1000 km) SOIT en voiture de location cat. A/B (drop charges et frais de taxi compris) à concurrence du prix d'un rapatriement en transports publics</p> <p>ET VAB rapatrie le véhicule réparé</p> <p>ET VAB fournit 1 titre de transport pour 1 personne lui permettant d'aller récupérer le véhicule réparé</p> <p>ET Voiture de remplacement au Belux pendant 5 jours ouvrables</p>

- **Le véhicule ne peut pas être réparé dans un délai de 3 jours ouvrables**

L'assistance se charge du rapatriement du véhicule et de la remorque/caravane (pour autant qu'au moment de l'immobilisation, elle soit effectivement attelée et tractée par le véhicule assuré et que la MMA totale de l'attelage ne dépasse pas 3,5 tonnes),

Assistance aux personnes en fonction des circonstances:

VOYAGE ALLER	LE CLIENT EST A DESTINATION	VOYAGE RETOUR
<p>Le client choisit:</p> <p>SOIT Voiture de location cat. A/B afin de poursuivre son voyage (max. 5 jours, max €750, drop charges et frais de taxi compris)</p> <p>SOIT rapatriement au Belux SOIT en train 1^{ère} classe SOIT en avion (si distance > 1000 km) SOIT en voiture de location cat. A/B (drop charges et frais de taxi compris) à concurrence du prix d'un rapatriement en transports publics</p> <p>ET Voiture de remplacement au Belux pendant 5 jours ouvrables</p>	<p>Le client choisit:</p> <p>SOIT Voiture de location sur place cat. A/B (max. 5 jours - max. €750)</p> <p>SOIT rapatriement au Belux SOIT en train 1^{ère} classe SOIT en avion (si distance > 1000 km) SOIT en voiture de location cat. A/B (drop charges et frais de taxi compris) à concurrence du prix d'un rapatriement en transports publics</p> <p>ET Voiture de remplacement au Belux pendant 5 jours ouvrables</p>	<p>Voyage retour au Belux SOIT en train 1^{ère} classe SOIT en avion (si distance > 1000 km) SOIT en voiture de location cat. A/B (drop charges et frais de taxi compris) à concurrence du prix d'un rapatriement en transports publics</p> <p>ET Voiture de remplacement au Belux pendant 5 jours ouvrables</p>

- **En cas de vol du véhicule**

Si le véhicule est retrouvé dans un délai de 3 mois, l'assistance se charge de son rapatriement. La société de leasing se charge des démarches administratives préalables.

Assistance aux personnes en fonction des circonstances:

VOYAGE ALLER	LE CLIENT EST A DESTINATION	VOYAGE RETOUR
<p>Le client choisit:</p> <p>SOIT Voiture de location cat. A/B afin de poursuivre son voyage (max. 5 jours - max. € 750, drop charges et frais de taxi compris)</p> <p>SOIT rapatriement au Belux SOIT en train 1^{ère} classe SOIT en avion (si distance > 1000 km) SOIT en voiture de location cat. A/B (drop charges et frais de taxi compris) à concurrence du prix d'un rapatriement en transports publics</p> <p>ET Voiture de remplacement au Belux pendant 5 jours ouvrables</p>	<p>Le client choisit:</p> <p>SOIT Voiture de location cat. A/B (max. 5 jours – max. € 750)</p> <p>SOIT rapatriement au Belux SOIT en train 1^{ère} classe SOIT en avion (si distance > 1000 km) SOIT en voiture de location cat. A/B (drop charges et frais de taxi compris) à concurrence du prix d'un rapatriement en transports publics</p> <p>ET Voiture de remplacement au Belux pendant 5 jours ouvrables</p>	<p>Voyage retour au Belux SOIT en train 1^{ère} classe SOIT en avion (si distance > 1000 km) SOIT en voiture de location cat. A/B (drop charges et frais de taxi compris) à concurrence du prix d'un rapatriement en transports publics</p> <p>ET Voiture de remplacement au Belux pendant 5 jours ouvrables</p>

Remarques générales

- La responsabilité du suivi des réparations au garage et l'éventuel octroi de numéros d'accord pour la réparation incombe à la société de leasing.
- Tous les frais engagés doivent être justifiés par des factures ou des notes de frais originales.
- Le choix du moyen de transport appartient toujours au prestataire d'assistance, sur base des horaires, des possibilités et du lieu où le voyage a été interrompu.
- Une combinaison de ces points en fonction des circonstances n'est possible qu'avec l'accord explicite du prestataire d'assistance.
- Les frais de gardiennage sont pris en charge jusqu'à € 125 durant max. 10 jours.
- Assistance juridique : VAB avance les honoraires d'un avocat jusqu'à € 1250.
- VAB avance la caution jusqu'à € 12.500.